



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 51038

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le groupe national d'appui aux centres d'interruption volontaire de grossesse créé par arrêté du 1er février 2002. En effet "le jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009, comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne fait apparaître que la mission et le nombre de membres de ce groupe alors qu'il ne donne pas d'information quant à son budget et aux nombre de réunions tenues pour les années 2005, 2006 et 2007. L'obligation d'information de l'Assemblée nationale n'est donc pas satisfaite. Il lui demande de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette instance, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, si elle envisage de procéder à sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51038

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5277

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)